



MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS THEORIQUES ET PRATIQUES

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours proposé permettra à l'apprenant de progresser dans sa formation vers la réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, l'élève s'engage à suivre obligatoirement le parcours de formation :

1. FORMATION THEORIQUE

La formation théorique portant sur des questions « *d'entraînement au code* » pourra être suivie au rythme de l'élève, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un Vidéo projecteur ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou/et via Internet (code d'accès PACK WEB).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

1. Objet des cours théoriques.

Neuf thématiques sont proposées en 10 cours collectifs et/ou Individuels organisés en présentiel dans la salle de code.

• Le Conducteur :

- Prise de risque ;
- Vision et déficiences des perceptions,
- Drogues/Alcool/Médicaments.

• Les dispositions légales en matière de circulation routière :

- La signalisation ;
- Les intersections ;

Auto-Moto Ecole Espoir SAS au Capital Social de 7500€
 503 320 863 RCS de Nanterre _ TVA FR73503320863
 30 Rue Pierre Brossolette, 92300 LEVALLOIS-PERRET
 N°Agrément : E25 092 0008 0

Paraphes :

- Les règles de circulation ;
- La vitesse ;
- Le croisement et dépassement ;
- L'arrêt et le stationnement.

Répartition des 40 questions du Code de la route par thème

• La Route :

- La conduite sous intempéries de nuit et de jour ;
- L'autoroute ;
- Les tunnels ; les passages à niveau...
- Les Autres Usagers de la route :
- Le partage de la chaussée ;
- Les spécificités des différents usagers.



• Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement :

- Écomobilité ;
- L'achat éco responsable ;
- L'écoconduite.

• Les précautions nécessaires à prendre en quittant son véhicule :

- L'installation au poste de conduite ;
- Entrer et sortir de son véhicule.

• La réglementation générale et divers - Les premiers Secours :

- Documents du véhicule ;
- Le chargement ;
- Les points ;
- Les infractions ;

• Le PAS ; Non-assistance à personne en danger. Les éléments mécaniques et autres équipements :

- Les témoins d'alerte ;
- Les feux ;
- Le contrôle technique ;
- Les niveaux ;
- Les pneus.

• Équipements de sécurité des véhicules :

- La ceinture ;

Auto-Moto Ecole Espoir SAS au Capital Social de 7500€
 503 320 863 RCS de Nanterre _ TVA FR73503320863
 30 Rue Pierre Brossolette, 92300 LEVALLOIS-PERRET
 N°Agrément : E25 092 0008 0

Paraphes :

- Les airbags ;
- Siège enfant ;
- AFU/ABS/ESP/GPS.

2. Tests d'évaluation :

Les évaluations sont organisées en mode collectif et/ou Individuel, organisées en présentiel dans la salle de code, en accès libre.

Des tests d'évaluation sont également possibles à distance avec un code d'accès sur PAKWEB Série de 40 questions conforme à l'examen de code de la route.

À l'issue de la correction, un enseignant de la conduite répond à vos questions.

2. FORMATION PRATIQUE POUR EXEMPLE LE PERMIS B

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format individuel.

Pendant la phase pratique, l'élève sera amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).



Lors des leçons, l'enseignant pratique l'écoute active via la méthode REMC.

Pendant qu'un élève conduit, l'enseignant l'observe, l'élève écoute les explications et les conseils de l'enseignant et l'enseignant participe de manière active en faisant part de ses observations et de ses réflexions.



3. PLANNING DES FORMATIONS

La salle de code ainsi que nos équipements sont à votre disposition lors des créneaux suivants :

- Le lundi de 14h à 18h
- Du mardi au vendredi de 10h à 13h et de 15h à 18h
 - Le samedi de 10h à 14h

Plus encore, la formation au code de la route est disponible en ligne 24h/24 et 07J/7.

Aussi, **les cours pratiques** sont dispensées de 08h à 20h du lundi au samedi à l'exception des jours fériés.

Autrement, **notre accueil** est disponible sur les plages suivantes :

- Le lundi de 14h à 19h
- Du mardi au vendredi de 10h à 14h et de 15h à 19h
 - Le samedi de 10h à 15h

Auto-Moto Ecole Espoir SAS au Capital Social de 7500€
 503 320 863 RCS de Nanterre _ TVA FR73503320863
 30 Rue Pierre Brossolette, 92300 LEVALLOIS-PERRET

Paraphes :

Auto-Moto Ecole Espoir SAS au Capital Social de 7500€
503 320 863 RCS de Nanterre _ TVA FR73503320863
30 Rue Pierre Brossolette, 92300 LEVALLOIS-PERRET

Paraphes :